

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 933

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 13

Après le mot :

« par »,

rédigé ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 20 :

« le comité régional de l'hébergement et du logement d'Île-de-France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.